

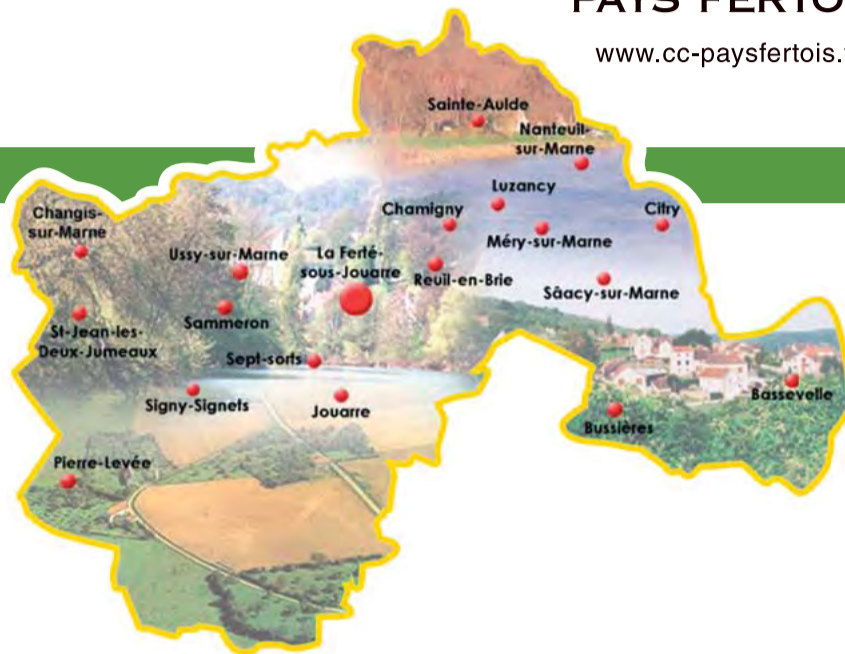
# le Pays Fertois



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU  
PAYS FERTOIS

www.cc-paysfertois.fr

Avril 2007 : n° 17



## Sommaire

### La vie de la CCPF

p. 2

- L'assainissement non collectif : **début du contrôle des installations**
- Opérations de curage des réseaux eau potable : **terminées !**
- Une **filière ECO-BATIMENT** pour le Pays fertois
- Le **2<sup>ème</sup> salon des arts** du Pays fertois

### L'actualité intercommunale

p. 3

- Les rencontres culturelles fertois
- Un nouveau site internet pour **2T2M**
- Les **Jeux olympiques de Seine et Marne** en Pays fertois !
- **Zoom sur... Méry-sur-Marne**

### Dossier

p. 4

- Les **compétences techniques** de la CCPF se diversifient

## ■ Edito



L'actualité récente dont la presse s'est d'ailleurs fait l'écho, a mis en valeur l'incompréhension parfois, l'ambiguïté entretenue volontairement ou non, les réclamations en tout cas, de la Ville de La Ferté-sous-Jouarre à l'égard de notre communauté de communes.

En effet, que cela soit au sujet de la prise en charge financière de la voie d'accès au futur lycée ou des actions que réalise la Ville de La Ferté-sous-Jouarre sur son territoire, il est fait reproche à la CCPF de ne pas soutenir et de ne pas valoriser lesdites actions. Cette polémique, relayée récemment dans un bulletin de liaison de l'association « Pour la Ferté », mérite des explications claires et sans détour.

A l'heure du renforcement de la décentralisation et du rôle des intercommunalités en France, nos concitoyens sur lesquels s'exerce la pression fiscale, doivent savoir qu'il est des règles intangibles auxquelles nous devons tous nous plier. La première d'entre elles tient au partage des compétences qui reviennent à chacune des collectivités (communes, communauté de communes, département et région). Une répartition claire et transparente de ce chacun doit et peut faire, permet que les projets se réalisent en fonction des financements dont chacun dispose. La communauté de communes dont le fonctionnement et les missions sont régis par des statuts précis, votés en conseil communautaire par les 50 délégués de nos 19 communes, est responsable devant ses contribuables et ses usagers, de ce pour quoi elle est missionnée. Elle ne saurait financer ici ou là, en fonction des difficultés ou des projets que présente une commune ou une autre, des opérations sous prétexte qu'elles concernent tous les habitants du Pays fertois. Une ville-centre ne peut que se réjouir de drainer à elle et à ses commerces, les habitants du canton. Elle en retire des avantages fiscaux non négligeables. La ville-centre capitalise de nombreux équipements créés et entretenus par la CCPF, comme la piscine, le centre social, deux gymnases et bientôt un troisième, le siège de la future école de musique intercommunale, peut-être deux salles de cinéma. Elle ne peut prétendre à des participations tous azimuts qui brouilleraient la visibilité et la pertinence du qui fait quoi entre les communes et la communauté de communes. De plus, elle ferait courir le risque à tous nos concitoyens de provoquer une augmentation des impôts des foyers qui deviendrait incontournable.

Ne désolidarisons pas les habitants de La Ferté-sous-Jouarre du reste du territoire et de leur communauté de communes dont ils ont tant à bénéficier encore. Cela leur serait dommageable. Ce serait dommageable aussi aux 15 000 autres habitants du Pays fertois qui attendent de notre intercommunalité qu'elle soit une entité solidaire, cohérente et fédérative, jouant pleinement sa vocation d'équité et de rééquilibrage de l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. Ne relançons pas cette vieille opposition stérile et dispendieuse en argent et en énergie entre La Ferté-sous-Jouarre et les communes rurales qui l'entourent et vivent en symbiose avec elle. Nos concitoyens n'attendent plus ce type de querelle de leurs élus. Ils attendent l'union, l'intelligence, le sérieux, bref, la fin des querelles politiciennes qui ne servent qu'eux-mêmes. Soyons à la hauteur de leur attente. En tout cas, je serai inébranlablement fidèle à cet objectif.

Jeannine BELDENT, présidente.

**Le Pays fertois : le journal de la communauté de communes du Pays fertois**

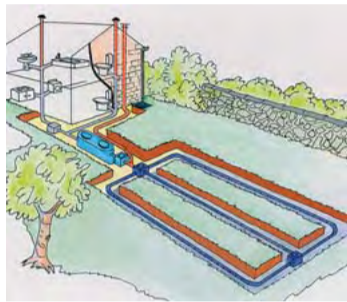
22, avenue de Rebais - 77260 La Ferté-sous-Jouarre - info@cc-paysfertois.fr  
Tél : 01 60 22 10 92 - Fax : 01 60 22 95 96

Directrice de la publication : Jeannine Beldent - Rédacteur en chef : Gérard Geist - Assistante de rédaction : Nathalie Binaux - Comité de rédaction : Edith Abeloos, Patrick Boisdrion, Dominique Bosdure, Geneviève Busch, Gilbert Chatenoud, Anne-Marie Lacombe - Maquette : Signature Graphique, 01 49 29 43 20 - Impression : Le Reveil de la Marne - 4, rue H. Dunant 51204 Epernay Cedex - Ce numéro a été tiré à 12 500 exemplaires



## L'assainissement Non Collectif : début du contrôle des installations existantes

Dans le journal du mois de janvier 2006, le dossier était consacré à l'assainissement non collectif (ANC) et présentait la réglementation sur l'ANC, puisque celui-ci est désormais envisagé comme une solution durable dans les zones d'habitation où l'assainissement collectif ne se justifie pas.



**Juin 2006 : la communauté de Communes se dote d'un SPANC.**

La loi du 3 janvier 1992 sur l'eau impose aux communes la mise en place d'un Service Public d'Assainissement non

collectif (SPANC). Ce service est chargé du contrôle des dispositifs d'ANC (neuf, réhabilité ou existant).

Depuis le 30 décembre 2006, une nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques définit plus précisément les objectifs et les missions des SPANC :

- Contrôle de conception et d'implantation de dispositif d'ANC,
  - Contrôle diagnostic puis contrôle de réalisation (des travaux d'un dispositif d'ANC),
  - Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (au minimum tous les huit ans) de dispositif d'ANC.
- Cette loi permet également aux collectivités de prendre des

compétences optionnelles d'entretien, de réhabilitation et de traitement des matières de vidange. La communauté de communes doit étudier l'opportunité de prendre ces nouvelles compétences.

### Début des contrôles en avril 2007

Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien sera mis en place dans les prochains mois en commençant par les hameaux qui ne disposent pas de l'assainissement collectif. Ce contrôle sera ensuite progressivement étendu à toutes les communes afin qu'avant la fin de l'année 2012 (conformément à la loi), l'ensemble des dispositifs d'ANC soit contrôlé (à raison d'environ 250 installations d'ANC diagnostiquées et contrôlées par an).

Pour couvrir les frais consacrés à ce service, une redevance de 95 € sera demandée à l'usager du dispositif d'ANC (article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A la suite du contrôle, il sera remis à l'usager un classeur permettant de l'aider dans le suivi de son installation d'ANC, ainsi qu'un rapport faisant état de la conformité par rapport à la réglementation en vigueur en prescrivant éventuellement les travaux de remise en bon état de fonctionnement. Le propriétaire devra assurer ces travaux dans les 4 ans suivant le contrôle. Ce rapport servira en cas de vente d'un bien immobilier afin de porter à la connaissance de l'acquéreur du dispositif d'ANC l'état de fonctionnement ainsi que l'ampleur des éventuels travaux qui sont à réaliser pour la mise en bon état de fonctionnement.

Dans les prochains mois, il sera envoyé aux personnes concernées un règlement de service d'ANC définissant les relations et les droits et devoirs des deux parties (SPANC et propriétaire / locataire).

## Opérations de curage des réseaux eau potable : terminées !

L'opération de nettoyage des réseaux d'eau potable s'est achevée fin février avec le curage des derniers tronçons sur les communes de Chamigny, de Jouarre et de La Ferté-sous-Jouarre.

Cette campagne de nettoyage a fait suite à la mise en service fin 2005 d'une usine de traitement du manganèse sur le captage de Chamigny. Le bilan de ces investigations réalisées en deux phases (2006 et 2007) est très positif puisque le manganèse qui a été à l'origine des principaux désagréments rencontrés ces deux dernières années est désormais traité à la source et les dépôts dans le réseau de distribution ne sont désormais qu'un mauvais souvenir.

## La CCPPF rencontre les chefs d'entreprise pour la seconde fois



Le 14 février dernier, se réunissaient autour de Jeannine Beldent, présidente et de Marie Richard, vice-présidente de la communauté de communes, les chefs d'entreprise du territoire autour de questions liées aux enjeux du développement économique du Pays fertois et à l'installation et la croissance des entreprises de tout secteur. Il fut également question de présenter les projets de la CCPPF, comme le développement d'une filière « éco-bâtiment ».

## Raccordement des riverains au réseau d'assainissement collectif eaux usées, hameaux d'Arpentigny, de Molien et du Tillet.

La communauté de communes du Pays fertois a fait réaliser durant l'année 2006 des systèmes complets d'assainissement collectif des eaux usées de ces hameaux conformément aux conclusions du schéma directeur d'assainissement de 1997. A l'heure actuelle, les unités de traitement créées sont en phase de mise en route, avec des essais qui sont réalisés à l'eau claire (eau non chargée en polluants) et qui se termineront le 19 avril 2007.

Pour chaque habitation concernée par ces travaux, les riverains vont recevoir un dossier de raccordement qui contient :

- le règlement de service d'assainissement collectif en vigueur sur le territoire de la CCPPF
- des schémas explicatifs pour le raccordement des eaux usées de l'habitation à la boîte de branchement en limite de propriété

- une déclaration de raccordement à remplir et à envoyer à la SAUR à la Ferté sous Jouarre une fois les travaux en domaine privé réalisés.

Les habitants de ces hameaux pourront se raccorder à partir de mai 2007. Néanmoins, et par délibération du Conseil Communautaire du 28 février 2007, les riverains de chacun de ces trois hameaux qui raccorderont leurs eaux usées au réseau collectif avant le 19 Mars 2008 seront exonérés de taxes pour un montant d'environ 300 €.

Ces travaux ont débuté depuis février 2006. Le montant total de cette opération s'élève à 1 117 486,95 € HT, financés à 52 % par le conseil général, le conseil régional et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

## Le 2<sup>ème</sup> salon des arts du Pays fertois

Organisé par la communauté de communes du pays fertois et sa commission « culture » présidée par Gérard Geist, le deuxième salon des arts du Pays fertois aura lieu à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux les 9 et 10 juin 2007 sur la place de l'église. Il rassemblera des artistes amateurs et professionnels du Pays fertois et de la Seine-et-Marne de toute discipline : peinture, sculpture, photographie, etc... Pour participer, il suffit de retirer dans l'une des mairies des 19 communes du Pays fertois ou à la communauté de communes, un dossier d'inscription à renvoyer à la communauté de communes avant le 14 avril 2007 (dossier téléchargeable sur le site [www.paysfermois.fr](http://www.paysfermois.fr)).



Renseignements Nathalie Binaux : 01 60 22 10 92

## Une filière ECO-BATIMENT pour le Pays fertois

A l'initiative de Marie Richard, vice-présidente de la CCPPF et de la région Île-de-France une filière « Éco-bâtiment », démarche pratique et technique de construction de bâtiments respectant l'homme et l'environnement, est en cours d'élaboration sur les territoires du Pays fertois et du Pays de l'Ourcq. Elle devrait permettre de mettre en réseau les professionnels du bâtiment, de les former aux techniques « Haute Qualité Environnementale » par l'intermédiaire du CFA du bâtiment d'Ocquerre, afin de créer une spécialisation « éco-bâtiment » sur les territoires. Les appels d'offres « démarche HQE » étant de plus en plus nombreux, les

entreprises locales devraient pouvoir répondre en proposant leur savoir-faire dans ces domaines. C'est dans ce sens que la communauté de communes adhère au pôle de compétitivité « Ville et mobilité durable » rassemblant de très grandes entreprises du BTP, des scientifiques et des universités spécialisées dans ces domaines. Un cabinet d'études a été chargé de développer cette filière avec, pour objectifs, l'analyse des conditions de faisabilité économique sur le secteur (analyse du marché actuel et des potentialités du territoire), l'élaboration d'un plan d'actions et la création d'une dynamique. Cette démarche rassemble les communautés de

communes du Pays fertois et du Pays de l'Ourcq, le syndicat mixte Marne-Ourcq-Morin, le conseil général, le conseil régional, Seine-et-Marne développement, le directeur du CFA d'Ocquerre, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers, la chambre de commerce et d'industrie, l'ADEME et l'ARENE. Elle est financée sur deux ans, par la région Île-de-France à hauteur de 150 000 €, et par le conseil général de Seine-et-Marne à hauteur de 60 000 €.

Si vous êtes intéressé par la démarche en tant que professionnel du bâtiment, prenez contact avec Monsieur Fabrice ACKER au 01 60 22 10 92.





## Les rencontres culturelles fertaises

Organisées par l'inspection académique de La Ferté-sous-Jouarre, les « Rencontre culturelles fertaises » offrent aux enfants des écoles maternelles, primaires et secondaires du Pays fertois, des échanges culturels dans les domaines de la poésie, de l'écriture théâtrale et de la musique autour du thème de l'amour. Ces rencontres se dérouleront du **22 mai au 2 juin 2007** et seront ponctuées de temps forts en lien avec l'actualité culturelle comme le printemps des poètes, et en partenariat avec les structures culturelles du territoire, comme le musée des Pays de Seine-et-Marne de Saint Cyr-sur-Morin, ou la bibliothèque Samuel Beckett. Une quarantaine de classes du Pays fertois participent à cette initiative culturelle !

Un **grand concours d'écrits** est proposé aux enfants du Pays fertois sur le thème « J'écris mille amours ». Lettre, BD, album, récit, poème, théâtre, tous les types d'écrit, sur papier ou CD-ROM, sont à déposer ou à envoyer à la bibliothèque municipale de La Ferté-sous-Jouarre avant le **1<sup>er</sup> mai 2007**. Le règlement du concours est disponible en bibliothèque ou dans les écoles.



Remise des prix 2006

Renseignements : bibliothèque municipale : 01 60 22 74 91 ou « [bibliotheque@la-ferte-sou-jouarre.fr](mailto:bibliotheque@la-ferte-sou-jouarre.fr) ».

## « Tourisme et Terroir des Deux Morins » sur Internet !

Le réseau "Tourisme et terroir des 2 Morins" se développe avec de nouveaux prestataires touristiques sur les trois territoires de la Ferté-Gaucher, du Pays fertois et de Rebais. Financé par la Région Ile-de-France. L'objectif de ce projet est de promouvoir l'ensemble de ces territoires comme de véritables destinations touristiques.



Le réseau a ainsi créé des produits touristiques à destination des groupes (comités d'entreprise, associations diverses...) répartis en trois collections complémentaires :

- La collection découverte "Une journée à la campagne"
- La collection découverte "Randonnée Equestre"
- La collection découverte "Randonnée Pédestre"

Ces collections sont désormais accessibles sur le site interactif « [www.2t2m.com](http://www.2t2m.com) » où vous pouvez, à partir du système d'information géographique multimédia, consulter, télécharger et imprimer les programmes de chaque fiche produit pour connaître précisément les spécificités des lieux à visiter.

Contact : Jean-Philippe Durampart à l'office de tourisme de la Ferté Gaucher.

35, rue des Promenades 77320 LA FERTE-GAUCHER.

Tél : 01 64 04 06 68

Email : « [office.du.tourisme.lfg@wanadoo.fr](mailto:office.du.tourisme.lfg@wanadoo.fr) »

## A vos marques.... Prêts ? : Les 14<sup>ème</sup> Jeux Départementaux Marne-Ourcq

Sous l'égide du comité départemental olympique et sportif de Seine-et-Marne, les XIV<sup>e</sup> Jeux départementaux seront organisés dans les deux territoires du Pays fertois et du Pays de l'Ourcq du 2 au 9 juin 2007.

Toutes les associations sportives des deux Pays ont été sollicitées pour participer à cet événement unique en Seine-et-Marne.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour informer tous les acteurs du sport, les scolaires, les comités départementaux des différentes disciplines sportives, afin de recenser l'ensemble des projets sportifs de chaque association qui souhaitent participer à ces XIV<sup>e</sup> Jeux.

Sports scolaires, sports loisirs, sports de compétition, handisports, sports de haut niveau, démonstrations, initiations, chaque discipline pourra se produire pendant cette semaine de la fête du sport.

Un comité d'organisation des Jeux a été formé afin de coordonner toute la phase de préparation et de programmation. Il réunit des élus de

chacune des intercommunalités dont Monsieur Pierre Goullieux, vice-président du Pays fertois en charge de la jeunesse et des sports, des responsables des sports, ainsi que des membres du C.D.O.S.

Un logo représentatif des XIV<sup>e</sup> Jeux a été spécialement élaboré pour cet événement.

Une conférence de presse aura lieu le 10 mai 2007 à 19h dans les locaux du Pays fertois.

La cérémonie d'ouverture des Jeux aura lieu à

Lizy-sur-Ourcq le samedi 2 juin et celle de clôture à la Ferté-sous-Jouarre le samedi 9 juin et de très nombreuses animations ponctueront ces rencontres amicales sportives.

Le programme de ces journées sera disponible sur un site internet spécialement créé à cette occasion, relayé par le site « [www.paysfertois.fr](http://www.paysfertois.fr) » à la fin du mois de

mai. Pour coordonner l'organisation de ces Jeux, un stagiaire a été recruté par les deux communautés de communes.



XIV<sup>ème</sup> Jeux départementaux  
MARNE-OURCQ

## Zoom sur... Méry-sur-Marne !

**Méry-sur-Marne est une terre d'inspiration pour les peintres et les poètes illustres de la région, pour son emplacement privilégié au-dessus de la Marne et son panorama sur les vignes de champagne. Signalé par l'église dominant le pont de Sâacy-sur-Marne et la vallée, Méry est un village de 513 habitants (600 avec les résidents secondaires), nommés les Méricards et les Méricardes.**

Installé sur le flanc d'un coteau qui finit en gravière dans un méandre de la Marne, Le bourg est traversé par les GR 11 et 14 qui offrent de belles vues sur la rivière, ainsi que d'agréables traversées en sous-bois. Le pittoresque hameau de Courcelles est installé au bord de la rivière à deux kilomètres en aval, tandis que le Limon domine sur le plateau au dessus des bois avec quatre habitations.

Depuis le Limon, la route qui descend à Nanteuil offre un très beau panorama sur le vignoble champenois qui commence ici. Ces paysages ont séduit le peintre Corot qui, lors de son séjour à Luzancy, consacra quelques toiles à Méry dont « le vieux chemin de Méry », en 1862, chef d'œuvre incontestable (actuellement chemin des sables). C'est en parcourant ce chemin deux siècles auparavant, que Jean de La Fontaine, enfant du pays originaire de Château-Thierry, aurait conçu la fable « le coche et la mouche », alors qu'il se rendait en visite chez les châtelains de Méry.



Le domaine du Frouet dont il ne reste que des ruines, était une ferme située à environ deux kilomètres de Méry-sur-Marne. Entourée de bois, elle était composée d'un corps de bâtiments assez vastes, de salles spacieuses et élevées et d'une chapelle aujourd'hui en ruine, et elle aurait abrité le mariage du comte de Bercheny avec la dame Gezard.

## La Maison de l'emploi et de la formation professionnelle Nord-Est 77 est labellisée.

Cette association loi 1901 regroupe les intercommunalités du Pays fertois, du Pays de l'Ourcq, du Pays créçois, du Pays de Meaux, des Monts de la Goële, les Assedics, l'ANPE et la direction départementale du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de coordonner et de mutualiser les actions et les informations dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle. Les représentants de la communauté de communes en sont Mmes Jeannine Beldent, présidente, et Marie Richard, vice-présidente en charge du développement économique et, comme suppléants, Mme Edith Abeloos et M. Gérard Geist.



# Les compétences techniques de la CCPF se diversifient

Le service technique de la communauté de communes compte cinq personnes et travaille pour les compétences obligatoires de notre intercommunalité qui concerne essentiellement l'environnement : alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, mais aussi l'électrification rurale, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et la réalisation des équipements publics intercommunaux. Vous les croiserez peut-être sur les nombreux chantiers que conduit la communauté de communes à travers les 19 communes du Pays fertois. Petit retour sur les actions réalisées en 2006, et qui se poursuivent, pour certaines, en 2007.

## Assainissement collectif

- Travaux de création de réseaux d'assainissement collectif des eaux usées aux hameaux d'Arpentigny, Molien et du Tillet
- Mise en place du traitement du phosphore sur les stations d'épuration de Sept-Sorts et de Saâcy-sur-Marne
- Début des travaux de la station d'épuration de Changis-sur-Marne.
- Révision du schéma directeur d'assainissement : mise en place des plans de zonage, étude du devenir des boues et diagnostic génie civil de la station d'épuration de Sept-Sorts.



Passage de la Dhuis à Arpentigny



Unité de traitement à Molien



## Assainissement non collectif (ANC)

- Création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Contrôle de conception et d'implantation
- Contrôle de réalisation
- Contrôle de fonctionnement
- Avis sur les certificats d'urbanisme et les permis de construire concernant l'assainissement collectif et non collectif et l'eau potable



Ouverture de la tranchée Place de la Bascule

## Alimentation en eau potable

- Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable rue du petit Palais, rue Milon à Jouarre, et place de La Bascule à La Ferté-sous-Jouarre.
- Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable au hameau d'Arpentigny, en liaison avec les travaux d'assainissement.
- Nettoyage des réseaux de distribution d'eau potable suite à la mise en service de l'usine de traitement du manganèse à Chamigny.

## Electrification rurale

- Enfouissement du réseau électrique rue Milon à Jouarre.
- Renforcement du réseau pour l'alimentation de la clinique de « l'Ange Gardien » à Chamigny.
- Renforcement du réseau pour l'alimentation de la station d'épuration de Changis-sur-Marne.



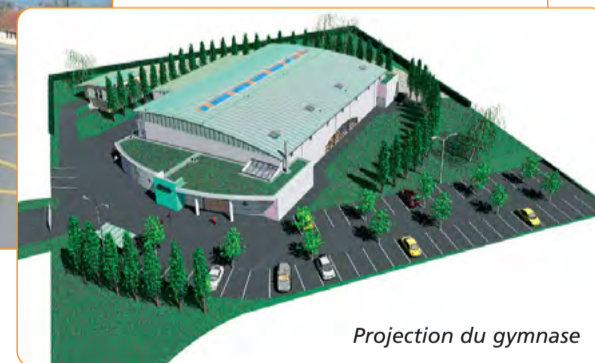
Dépose des poteaux à Jouarre



Enfouissement des réseaux EDF, France telecom, éclairage public et renforcement du réseau d'eau potable rue Milon



Arrêt de bus à SEPT SORTS



Projection du gymnase

## Autres opérations

- Construction du gymnase d'accompagnement du futur lycée (jusqu'à fin 2007)
- Rénovation de la piste d'athlétisme du collège des « Glacis » à la Ferté-sous-Jouarre
- Opération de sécurisation des arrêt de bus et d'accessibilité selon les normes « Personnes à Mobilité Réduite ».